

Nom du produit: AEROXIDE® Alu C

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications, et que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit:
AEROXIDE® Alu C

Identificateur supplémentaire

| | |
|-----------------------------------|--------------------------------|
| Désignation chimique: | Oxyde d'aluminium |
| Formule chimique: | Al ₂ O ₃ |
| Numéro d'identification UE | - |
| N° CAS | 1344-28-1 |
| N°CE | 215-691-6 |
| N° d'enregistrement REACH | 01-2119529248-35-0021 |

Évaluation nanomatériau/nanoforme: Cette substance/Ce mélange contient des nanoformes (selon le décret REACH).

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Agent antiblocage papier

Usages déconseillés: Non déterminé.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société : Evonik Operations GmbH
Rellinghauser Str. 1-11
45128 Essen
Germany
Téléphone : +49 6181 59 4787
E-mail : sds-hu@evonik.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Urgence santé 24 h/24 : +49 7623 919191
Numéro ORFILA (INRS) : + 33 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Nom du produit: AEROXIDE® Alu C

Le produit n'a pas été classé comme dangereux selon la législation en vigueur.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Non classé

2.2 Éléments d'étiquetage Non applicable

2.3 Autres dangers

Données de PBT/vPvB

Selon les critères du décret REACH, pas de substance PBT, vPvB.

Propriétés perturbant le système endocrinien-Toxicité

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Propriétés perturbant le système endocrinien-Écotoxicité

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants
3.1 Substances

Désignation chimique Oxyde d'aluminium
Numéro d'identification UE:
N° CAS: 1344-28-1
N°CE: 215-691-6
N° d'enregistrement REACH: 01-2119529248-35-0021

| Désignation chimique | Concentration | N° CAS | N°CE | N° d'enregistrement REACH | facteurs M: | Notes |
|----------------------|---------------|-----------|-----------|---------------------------|--------------------------------|-------|
| Oxyde d'aluminium | | 1344-28-1 | 215-691-6 | 01-2119529248-35; | Aucune information disponible. | # |

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

Cette substance est soumise des limites d'exposition sur le lieu de travail.

Cette substance est répertoriée comme SVHC.

Classification

| Désignation chimique | Classification | Notes |
|----------------------|--|----------|
| Oxyde d'aluminium | Classification: Aucuns connus. Informations supplémentaires de l'étiquette: Aucuns connus. Limite de concentration spécifique : Aucuns connus. | Aucun(e) |

Nom du produit: AEROXIDE® Alu C

| | | |
|--|--|--|
| | Toxicité aiguë, orale: DL 50: > 10.000 mg/kg | |
| | Toxicité aiguë, inhalation: Aucuns connus. | |
| | Toxicité aiguë, cutanée: Aucuns connus. | |

CLP: Règlement n° 1272/2008

Évaluation nanomatériau/nanoforme: Cette substance/Ce mélange contient des nanoformes (selon le décret REACH).**RUBRIQUE 4 — Premiers secours****4.1 Description des mesures de premiers secours**

| | |
|---|--|
| Inhalation: | Dans le cas de libération de poussière de produit: Troubles possibles: toux, éternuements Le cas échéant: Veillez à avoir de l'air frais. |
| Contact avec la Peau: | Laver abondamment à l'eau et au savon. |
| Contact oculaire: | Troubles possibles provoqués par l'effet de corps étranger. Laver les yeux à grande eau. En cas de troubles persistants: faire examiner par l'ophtalmologiste. |
| Ingestion: | Rincer la bouche à l'eau. après absorption de grandes quantités de substance / En cas de troubles: Prévoir des soins médicaux. |
| Protection individuelle des secouristes: | Aucune information disponible. |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

| | |
|-------------------|--------------------------------|
| Symptômes: | Aucune information disponible. |
| Dangers: | Aucuns connus. |

4.3 Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis

| | |
|--------------------|---|
| Traitement: | Après absorption de grandes quantités de substance: administrer du charbon actif. Accélération du passage dans l'appareil gastro-intestinal |
|--------------------|---|

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

| | |
|--|--|
| Moyens d'extinction appropriés: | Jet d'eau vaporisée, mousse, CO2, poudre sèche. Adapter le produit d'extinction à l'environnement. |
| Moyens d'extinction inappropriés: | Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu. |

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: Aucuns connus.**5.3 Conseils aux pompiers**

Nom du produit: AEROXIDE® Alu C

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:

L'eau utilisée pour éteindre l'incendie ne doit pas atteindre les égouts, le sous-sol ni les cours d'eau. Veiller à ce qu'il y ait suffisamment de réserve d'eau pour l'extinction des incendies. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:** Porter un équipement de protection individuelle.
- 6.1.1 Pour les non-secouristes:** Aucune information disponible.
- 6.1.2 Pour les secouristes:** Aucune information disponible.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:** Ne pas laisser atteindre les eaux usées le terrain les cours d'eau eau souterraine les égouts.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination.
- 6.4 Référence à d'autres rubriques:** Équipement de protection individuel, voir section 8. Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Mesures techniques:** Prévoir un système d'aspiration/ventilation correct au poste de travail sur les machines. Le cas échéant, système d'aspiration.
- Ventilation locale/totale:** Aucune information disponible.
- Conseil de manipulation en toute sécurité:** Le cas échéant: Système d'aspiration. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Pour éviter tout contact avec la peau/les yeux, utiliser une protection pour les mains, les yeux et le corps. En cas de dépassement des valeurs limites spécifiques au lieu de travail et/ou si d'assez grosses quantités se dégagent (fuites, déversements, poussières), utiliser la protection respiratoire indiquée.
- Mesures à prendre pour éviter le contact:** Aucune information disponible.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Conditions d'un stockage sûr:** Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Conserver dans un endroit sec et frais.

Nom du produit: AEROXIDE® Alu C

Matériaux d'emballage sûrs: Aucune information disponible.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Utilisations; voir point 1. Pas d'autres informations disponibles

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle
8.1 Paramètres de contrôle
Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

| Désignation chimique | Type | Type d'exposition | Valeurs Limites d'Exposition | | Source |
|----------------------|------|-------------------|------------------------------|----------------------|--------------------|
| Oxyde d'aluminium | TWA | poussière totales | | 10 mg/m ³ | FR DOELL (12 2021) |

Veuillez consulter la dernière édition du texte source correspondant et consulter un hygiéniste industriel ou un professionnel similaire, ou une agence locale, pour recevoir de plus amples informations.

Valeurs Limites Biologiques

Aucune limite d'exposition biologique n'est indiquée pour ce ou ces composants.

Valeurs de DNEL

| Composant critique | Type | Voie d'exposition | Avertissements sanitaires | Remarques |
|--------------------|---------------------|-------------------|--|---------------------------|
| Oxyde d'aluminium | Population générale | Inhalation | Locale, long terme; 0,75 mg/m ³ | Toxicité à doses répétées |
| | Population générale | Inhalation | Systémique, à long terme; 0,75 mg/m ³ | Toxicité à doses répétées |
| | Employés | Yeux | effet local; | Aucun danger identifié |
| | Population générale | Oral.e.aux.es | Systémique, à long terme; 1,32 mg/kg | Neurotoxicité |
| | Population générale | Yeux | effet local; | Aucun danger identifié |
| | Employés | Inhalation | Locale, long terme; 3 mg/m ³ | Toxicité à doses répétées |
| | Employés | Inhalation | Systémique, à long terme; 3 mg/m ³ | Toxicité à doses répétées |
| | Employés | Cutané | Systémique, à long terme; 0,84 mg/kg | Neurotoxicité |
| | Population générale | Cutané | Systémique, à long terme; 0,3 mg/kg | Neurotoxicité |

Valeurs de PNEC

| Composant critique | Milieu environnemental | Valeurs de PNEC | Remarques |
|--------------------|------------------------|-----------------|--|
| Oxyde d'aluminium | Station d'épuration | 20 mg/l | |
| | Aquatique | 74,9 µg/l | Résultat de l'appréciation des dangers : Pas de données : une toxicité aquatique est improbable. |

8.2 Contrôles de l'exposition
Contrôles Techniques Appropriés: Prévoir un système d'aspiration/ventilation correct au poste de travail sur les machines. Le cas échéant, système d'aspiration. voir aussi section 7.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
Protection des yeux/du visage: Lunettes de sécurité à écrans latéraux En cas d'apparition de poussières: lunettes masques

Protection des Mains: Informations supplémentaires: Gants de protection, caoutchouc nitrile (NBR), butyl, PVC

Nom du produit: AEROXIDE® Alu C

| | |
|---|---|
| | Informations supplémentaires: Les données concernant le temps de pénétration/la résistance de la matière ne sont pas valables pour les solides non dissous/les poussières. |
| Protection de la peau et du corps: | Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial. |
| Protection respiratoire: | Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial. En cas d'apparition de poussières: Masque antipoussière disposant d'un filtre à particules P2 |
| Mesures d'hygiène: | Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Avant les pauses et à la fin du travail, se laver les mains et/ou le visage. Éviter toute souillure de vêtements par le produit. Laver les vêtements souillés après utilisation. Afin d'assurer une protection optimale de la peau: utiliser des savons surgras et une crème pour les soins cutanés. |
| Contrôles environnementaux: | voir section 6. |

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Aspect**

| | |
|--|--|
| État: | solide |
| Forme: | Poudre |
| Couleur: | Blanc |
| Odeur: | Inodore |
| Seuil olfactif: | Non applicable |
| Point de fusion: | Approximatif 2.050 °C |
| Point d'ébullition: | Aucune information disponible. |
| Inflammabilité: | Non applicable |
| Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité | |
| Limites d'explosivité - supérieure: | Non applicable |
| Limites d'explosivité - inférieure: | Non applicable |
| Point d'éclair: | Non applicable (solide) |
| Température d'auto-inflammabilité: | Non applicable |
| Température de décomposition: | > 2.000 °C |
| pH: | 4 - 6 Méthode: DIN / ISO 787 / 9 40 g/l 20 °C Suspension |

Viscosité

| | |
|--------------------------------|--------------------------------|
| Viscosité, dynamique: | Non applicable (solide) |
| Viscosité, cinématique: | Non applicable (solide) |
| Durée d'écoulement: | Aucune information disponible. |

Solubilités

| | |
|-------------------------------|-----------------------|
| Solubilité dans l'eau: | difficilement soluble |
|-------------------------------|-----------------------|

Nom du produit: AEROXIDE® Alu C

| | |
|--|---|
| Solubilité (autre): | Aucune information disponible. |
| Taux de dissolution: | faible vitesse de dissolution |
| Coefficient de partition (n-octanol/eau): | Non applicable |
| Stabilité de la dispersion: | Evaluation: faible stabilité de dispersion |
| Pression de vapeur: | Non applicable |
| Densité relative: | Aucune information disponible. |
| Densité: | Approximatif 3,27 g/cm ³ 20 °C |
| Densité apparente: | Aucune information disponible. |
| Tension de vapeur (air = 1): | Aucune information disponible. |
| Caractéristiques de la particule | |
| Granulométrie: | Voir le commentaire au-dessous du titre suivant. |
| Répartition de la taille des particules: | La structure de l'oxyde d'aluminium d'Evonik peut être décrite par des particules constitutives qui sont liées de manière covalente pour former des agrégats. Par ailleurs, les agrégats s'assemblent de manière lâche pour former des agglomérats. Les agglomérats sont les particules dont se compose le produit lorsqu'il est commercialisé. Taille des structures primaires: les structures primaires peuvent uniquement être mesurées par un microscope électronique de transmission (MET). La taille pour l'oxyde d'aluminium d'Evonik se situe dans la plage de 2 – 100 nm (d ₅₀ , basée sur des chiffres). Comme expliqué ci-dessus, ces particules n'apparaissent cependant pas sous forme de particules isolées. |
| Empoussiérage: | Éviter la formation de poussières. |
| Surface spécifique: | Aucune information disponible. |
| Charge de surface/Potentiel zêta: | Aucune information disponible. |
| Evaluation: | Evaluation: Cette substance/Ce mélange contient des nanoformes (selon le décret REACH). |
| Forme: | Forme: sphéroïdal |
| Crystallinité: | Crystallinité: cristallin(e) |
| Traitement de surface: | Traitement de surface /Revêtements: Non |

9.2 Autres informations

| | |
|---|---|
| Propriétés explosives: | N'est pas attendu en raison de la structure |
| Propriétés comburantes: | N'est pas attendu en raison de la structure |
| Propriétés pyrophoriques: | Non applicable |
| Peroxydes: | Non applicable |
| Propriétés explosives de la poussière: | Non sujet à un coup de poussière |
| Taux d'évaporation: | Non applicable |
| Énergie minimale d'ignition: | Non applicable |

| |
|--|
| RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité |
|--|

Nom du produit: AEROXIDE® Alu C

| | |
|---|--|
| 10.1 Réactivité: | Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation. |
| 10.2 Stabilité chimique: | Stable dans les conditions recommandées de stockage. |
| 10.3 Possibilité de réactions dangereuses: | En cas d'utilisation et d'entreposage adéquats, aucune réaction dangereuse n'est connue. |
| 10.4 Conditions à éviter: | Éviter la formation de poussières. |
| 10.5 Matières incompatibles: | Acides forts et bases fortes |
| 10.6 Produits de décomposition dangereux: | Aucuns connus. Stable dans des conditions normales. Le produit ne sera pas exposé à une polymérisation dangereuse. |

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

Informations générales: En cas de dépassement de la concentration recommandée au poste de travail, possibilité de surcharge mécanique des voies respiratoires comme c'est le cas avec d'autres poussières fines.

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

| | |
|------------------------------|--|
| Inhalation: | Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous. |
| Contact avec la Peau: | Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous. |
| Contact oculaire: | Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous. |
| Ingestion: | Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous. |

Toxicité aiguë (répertoire toutes les voies d'exposition possibles)

Ingestion

Produit: DL 50, Rat, Féminin, Masculin, > 10.000 mg/kg, OECD 401
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:
Oxyde d'aluminium DL 50, Rat, Féminin, Masculin, > 10.000 mg/kg, OECD 401

Contact avec la peau

Produit: Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

Composants:
Oxyde d'aluminium Non toxique après exposition unique, Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

Inhalation

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:
Oxyde d'aluminium Poussière ou brouillard, Non toxique après exposition unique, Absence de classement
Vapeur, Non toxique après exposition unique, Non applicable

Nom du produit: AEROXIDE® Alu C

Toxicité à dose répétée

Produit: NOAEL (Dose sans effet toxique observé) Rat, Féminin, Masculin, Oral.e.aux.es, 90 jr, quotidien, 1.000 mg/kg, LOAEL (Dose la plus faible avec effet toxique observé) Rat, Féminin, Masculin, Oral.e.aux.es, 90 jr, quotidien, 1.000 mg/kg, (Analogie)
NOAEC, Rat, Inhalation – poussières et brouillards, 90 jr, 5 jours/semaine, 6 heures/jour, 70 mg/m³, Organe(s) cible(s): poumon / dépôts dans les poumons, poumon / aucune indication de fibrose, aucune modification pathologique

Composants:

Oxyde d'aluminium NOAEL (Dose sans effet toxique observé) Rat, Féminin, Masculin, Oral.e.aux.es, 90 jr, quotidien, 1.000 mg/kg, LOAEL (Dose la plus faible avec effet toxique observé) Rat, Féminin, Masculin, Oral.e.aux.es, 90 jr, quotidien, 1.000 mg/kg, (Analogie)
NOAEC, Rat, Inhalation – poussières et brouillards, 90 jr, 5 jours/semaine, 6 heures/jour, 70 mg/m³, Organe(s) cible(s): poumon / dépôts dans les poumons, poumon / aucune indication de fibrose, aucune modification pathologique

Corrosion ou Irritation de la Peau

Produit: non irritant, OECD 404, (Lapin), Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

Oxyde d'aluminium Non irritant, OECD 404, Lapin

Blessure ou Irritation Grave des Yeux

Produit: non irritant, OECD 405, Lapin, Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

Oxyde d'aluminium Non irritant, OECD 405, Lapin

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée

Produit: Test de Maximalisation, OCDE 406, Cobaye
Draize-test, Cobaye, Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

Oxyde d'aluminium Draize-test, Cobaye, N'est pas un sensibilisateur cutané.
Test de Maximalisation, OCDE 406, Cobaye, N'est pas un sensibilisateur cutané.

Cancérogénicité

Produit: Aucune indication quant à un effet cancérigène.

Composants:

Oxyde d'aluminium Aucune indication quant à un effet cancérigène.

Mutagénicité des Cellules Germinales

aucune indication quant à un effet mutagène

In vitro

Produit: Test de mutation du gène, OCDE 471: , négatif
Test de mutation du gène, OECD 476: , négatif, (Analogie)

Composants:

Oxyde d'aluminium Test de mutation du gène, OCDE 471: , négatif
Test de mutation du gène, OECD 476: , négatif, (Analogie)

Nom du produit: AEROXIDE® Alu C

In vivo**Produit:** Test du micronoyau, OECD 474, Oral.e.aux.es, Rat, mâle, négatif, (Analogie)**Composants:**

Oxyde d'aluminium Test du micronoyau, OECD 474, Oral.e.aux.es, Rat, mâle, négatif, (Analogie)

Toxicité pour la reproduction**Produit:** pas d'indication concernant des propriétés reprotoxiques**Composants:**

Oxyde d'aluminium pas d'indication concernant des propriétés reprotoxiques

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique**Produit:** Pas d'indications de propriétés critiques**Composants:**

Oxyde d'aluminium Pas d'indications de propriétés critiques

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées**Produit:** Pas d'indications de propriétés critiques**Composants:**

Oxyde d'aluminium Pas d'indications de propriétés critiques

Risque d'Aspiration**Produit:** Non applicable**Composants:**

Oxyde d'aluminium Non applicable

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien****Produit:** La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.;**Composants:**

Oxyde d'aluminium Aucune information disponible.

Autres informations**Produit:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.;**RUBRIQUE 12 — Informations écologiques****12.1 Toxicité:****Risques aigus pour l'environnement aquatique:****Poisson****Produit:** CL 50, Salmo trutta, 96 h, > 100 mg/l, littérature**Composants:**

Oxyde d'aluminium CL 50, Salmo trutta, 96 h, > 100 mg/l, littérature

Nom du produit: AEROXIDE® Alu C

Invertébrés Aquatiques**Produit:** CE50, Daphnia magna, 48 h, > 100 mg/l, littérature**Composants:**
Oxyde d'aluminium CE50, Daphnia magna, 48 h, > 100 mg/l, littérature**Toxicité pour les plantes aquatiques****Produit:** CE50 (Algues (Pseudokirchneriella subcapitata), 72 h): > 100 mg/l littérature**Composants:**
Oxyde d'aluminium CE50 (Algues (Pseudokirchneriella subcapitata), 72 h): > 100 mg/l littérature**Toxicité pour les microorganismes****Produit:** CE 10, boue activée, 3 h, 1.000 mg/l, OECD 209, (Analogie)
CE 10, boue activée, 3 h, > 200 mg/l, OECD 209**Composants:**
Oxyde d'aluminium CE 10, boue activée, 3 h, 1.000 mg/l, OECD 209, (Analogie)
CE 10, boue activée, 3 h, > 200 mg/l, OECD 209**Risques chroniques pour l'environnement aquatique:****Poisson****Produit:** Aucune information disponible.**Composants:**
Oxyde d'aluminium Aucune information disponible.**Invertébrés Aquatiques****Produit:** Aucune information disponible.**Composants:**
Oxyde d'aluminium Aucune information disponible.**Toxicité pour les plantes aquatiques****Produit:** Aucune information disponible.**Composants:**
Oxyde d'aluminium Aucune information disponible.**Toxicité pour les microorganismes****Produit:** CE 10, boue activée, 3 h, 1.000 mg/l, OECD 209, (Analogie)
CE 10, boue activée, 3 h, > 200 mg/l, OECD 209**Composants:**
Oxyde d'aluminium CE 10, boue activée, 3 h, 1.000 mg/l, OECD 209, (Analogie)
CE 10, boue activée, 3 h, > 200 mg/l, OECD 209**12.2 Persistance et dégradabilité****Biodégradation****Produit:** Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.**Composants:**
Oxyde d'aluminium Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.**12.3 Potentiel de bioaccumulation****Facteur de Bioconcentration (BCF)****Produit:** Non attendu.**Composants:**

Nom du produit: AEROXIDE® Alu C

Oxyde d'aluminium Non attendu.

Coefficient de Partage n-octanol/eau (log Kow)**Produit:** Non applicable**Composants:**
Oxyde d'aluminium , Non applicable**12.4 Mobilité dans le sol:****Produit** Une mobilité notaire dans le sol n'est pas attendue.**Composants:**
Oxyde d'aluminium Une mobilité notaire dans le sol n'est pas attendue.**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB:****Produit** Selon les critères du décret REACH, pas de substance PBT, vPvB.**Composants:**
Oxyde d'aluminium Substance VPVB non classée,
Substance PBT non classée**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien:****Produit:** La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.**Composants:**
Oxyde d'aluminium Aucune information disponible.**12.7 Autres effets néfastes:****Autres dangers****Produit:** Les données en notre possession n'entraînent pas de marquage pour l'environnement.**RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets****Informations générales:** Aucune information disponible.**Méthodes d'élimination:** Examinez toutes les réglementations locales et fédérales sur la santé et la pollution pour les procédures d'élimination des déchets appropriées. Aucun numéro de clé de déchet conforme à la nomenclature européenne des déchets ne peut être défini pour ce produit puisque seule l'application par le consommateur autorise une affectation. Le numéro de la clé des déchets doit être défini conformément à la nomenclature européenne des déchets (décision de l'UE sur la nomenclature des déchets 2000/532/EG) de commun accord avec l'entreprise chargée de l'évacuation / le fabricant / l'autorité.**Emballages Contaminés:** Mettre les emballages rincés à la disposition des services de recyclage locaux. Autres pays: observer les règlements nationaux.

Nom du produit: AEROXIDE® Alu C

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

14.1 ONU/N° d'identification

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Règlements UE

Règlement 1005/2009/CE relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I, Substances réglementées: Aucun(e) disponible ou aucun(e) disponible en quantités régulées (sur la base de la connaissance actuelle de la composition du produit)

Règlement 1005/2009/CE relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe II, Nouvelles substances: Aucun(e) disponible ou aucun(e) disponible en quantités régulées (sur la base de la connaissance actuelle de la composition du produit)

RÈGLEMENT (CE) No 1907/2006 (REACH), ANNEXE XIV LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION: Aucun(e) disponible ou aucun(e) disponible en quantités régulées (sur la base de la connaissance actuelle de la composition du produit)

Règlement (CE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte), et ses modifications: Aucun(e) disponible ou aucun(e) disponible en quantités régulées (sur la base de la connaissance actuelle de la composition du produit)

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications: Aucun(e) disponible ou aucun(e) disponible en quantités régulées (sur la base de la connaissance actuelle de la composition du produit)

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications: Aucun(e) disponible ou aucun(e) disponible en quantités régulées (sur la base de la connaissance actuelle de la composition du produit)

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications: Aucun(e) disponible ou aucun(e) disponible en quantités régulées (sur la base de la connaissance actuelle de la composition du produit)

Nom du produit: AEROXIDE® Alu C

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications: Aucun(e) disponible ou aucun(e) disponible en quantités régulées (sur la base de la connaissance actuelle de la composition du produit)

UE. Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (SVHC), REACH: Aucun(e) disponible ou aucun(e) disponible en quantités régulées (sur la base de la connaissance actuelle de la composition du produit)

Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation: Aucun(e) disponible ou aucun(e) disponible en quantités régulées (sur la base de la connaissance actuelle de la composition du produit)

Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail.: Aucun(e) disponible ou aucun(e) disponible en quantités régulées (sur la base de la connaissance actuelle de la composition du produit)

Directive 92/85/CEE concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail.: Aucun(e) disponible ou aucun(e) disponible en quantités régulées (sur la base de la connaissance actuelle de la composition du produit)

UE. Directive 2012/18/UE (SEVESO III) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications: Non applicable

RÈGLEMENT (CE) No 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, ANNEXE II: Polluants: Aucun(e) disponible ou aucun(e) disponible en quantités régulées (sur la base de la connaissance actuelle de la composition du produit)

Directive 98/24/CEE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail: Aucun(e) disponible ou aucun(e) disponible en quantités régulées (sur la base de la connaissance actuelle de la composition du produit)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Aucune appréciation de l'exposition et des risques n'est nécessaire pour ce produit puisqu'il ne peut pas être classé du point de vue dangers pour la santé et l'environnement.

Règlements internationaux

Protocole de Montréal

Non applicable

Convention de Stockholm

Non applicable

Convention de Rotterdam

Non applicable

Protocole de Kyoto

Non applicable

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Abréviations et acronymes:

FR DOEL:

France. VLEP poussières dans les locaux à pollution spécifique, art. R. 4222-10 du code du travail, tel que modifié.

FR DOEL / TWA:

Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :

Nom du produit: AEROXIDE® Alu C

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; EIGA - Association européenne des gaz industriels; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECl - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Principales références de la littérature et sources de données: Aucune information disponible.

Informations de formation: Aucune information disponible.

Informations de révision Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Nom du produit: AEROXIDE® Alu C

Avis de non-responsabilité:

Exclusion de responsabilité Cette information et tout autre conseil technique sont basés sur notre connaissance et notre expérience actuelles. Toutefois, ils n'entraînent aucune responsabilité contractuelle ou légale de notre part, y inclus pour ce qui concerne les droits de propriété intellectuelle des tiers, notamment les droits sur les brevets. En particulier, aucune garantie contractuelle ou légale, qu'elle soit expresse ou implicite, y inclus sur les caractéristiques du produit, n'est donnée ni ne saura être déduite. Nous nous réservons le droit d'effectuer toute modification, afin de tenir compte des évolutions technologiques ou des développements futurs. Le client n'est exonéré de son obligation de réaliser des contrôles approfondis et des essais des produits reçus. Les performances du produit ici décrites doivent être vérifiées par des essais, qui devront être réalisés par des experts qualifiés sous la seule responsabilité du client. La référence à des dénominations commerciales utilisées par des sociétés tierces ne constitue pas une recommandation et n'implique pas que des produits similaires ne peuvent pas être utilisés.